

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 26
 présents par procuration 7
 absent excusé 0

OBJET

Association « Ecole de
Musique et de Danse » -
Versement de la subvention de
programmation culturelle pour
la période de janvier à juin
2019.

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Frérot, M. Humeau, Mme Fayol Da Cunha, M. Piffet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Morot-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thévenot à M. Strehaiano, Mme Lartaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulac à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet,

SECRETAIRE : Mme Oziel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 11/02/2019
Affichage 11/02/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Une convention entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Ecole de Musique et de Danse » fixe les engagements réciproques des parties concernées.

Elle précise les objectifs, les moyens financiers et les modalités de versement de la subvention de programmation artistique.

Les modalités de versement de la subvention au titre de la programmation artistique prévoient le mandatement d'un acompte au mois de janvier (n), après délibération au mois de décembre (n-1), calculé sur le montant des projets proposés pour la période de janvier à juin (n).

Le solde est versé au mois de juillet, évalué sur la programmation du second semestre et éventuellement corrigé en fonction des éventuelles annulations de projets et sur présentation du bilan de la programmation culturelle écoulee, avec production de pièces justificatives, avant la fin du mois de juin.

L'Ecole de Musique et de Danse présente pour l'année 2019 un concert intitulé « Hommage à Francis LAI », qui aura lieu le 12 mai 2019 à la Salle des Fêtes.

Le budget prévisionnel pour ce spectacle est d'un montant total de 15 930 € et la subvention demandée à la ville est de 8 500 €. Il est attribué un acompte de 90 % sur la participation sollicitée auprès de la commune, soit 7 650 euros au titre de la programmation artistique 2019.

Le solde d'un montant de 850 euros sera versé au mois de juillet, sur présentation du bilan du spectacle, avec production de pièces justificatives avant la fin du mois de juin 2019.

Il convient de délibérer sur cette proposition.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission de la Culture et Animation du 15 janvier 2019,

CT

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale,
Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 25 janvier 2019,

SUR le rapport de Mme Umnus,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « Ecole de Musique et de Danse », un acompte de 7 650 euros
de la subvention de programmation culturelle pour la période de janvier à juin 2019,

AUTORISE M. le Maire à verser cet acompte.

Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Christian THEVENOT



Acte rendu exécutoire le

11 FEV. 2019